



Protocolo de acuerdo específico entre la Universidad de la República (Uruguay) y la Universidad de Limoges (Francia)

Primero : Objetivo : Visto los acuerdos de cooperación científica y cultural entre la Universidad de la República, Uruguay, y la Universidad de Limoges, Francia, y los acuerdos específicos entre la Facultad de Medicina de la Universidad de la República, Uruguay, y la Facultad de Medicina de la Universidad de Limoges, Francia ; se labra un acuerdo de cooperación en la disciplina de neuropatología, a establecerse entre el Laboratorio de Neuropatología del Instituto de Neurología de la Facultad de Medicina (Universidad de la República, Uruguay) por una parte y el Laboratorio de Neuropatología del Servicio de Anatomía Patológica de la Facultad de Medicina de la Universidad de Limoges (Francia) por otra, con el fin de profundizar los lazos y el intercambio de conocimientos en estos dominios del saber.

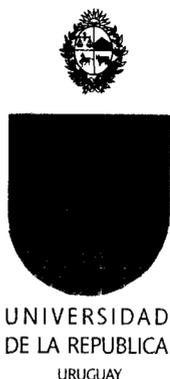
Segundo. Actividades. Con el fin de realizar los objetivos propuestos en este acuerdo, las partes proponen ejecutar las siguientes actividades en los dominios de la patología tumoral y no tumoral del sistema nervioso central y periférico, en el marco de actividades docentes y de investigación.

Artículo 1- El establecimiento de lazos preferenciales, científicos y pedagógicos, entre el laboratorio de Neuropatología del Servicio de Anatomía Patológica (Facultad de Medicina de la Universidad de Limoges, Francia) por una parte y el Laboratorio de Neuropatología del Instituto de Neurología de la Facultad de Medicina (Universidad de la República, Uruguay) por otra parte.

Artículo 2- El Servicio de Anatomía Patológica (Facultad de Medicina de la Universidad de Limoges, Francia) por una parte y el Laboratorio de Neuropatología del Instituto de Neurología de la Facultad de Medicina (Universidad de la República, Uruguay) por otra, se ayudarán mutuamente en las actividades pedagógicas y de investigación que ellos consideren prioritarios.

Artículo 3- En lo que concierne las acciones pedagógicas el acuerdo podrá adoptar las siguientes modalidades:

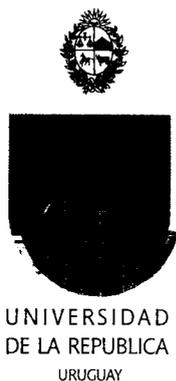
- Establecer misiones temporales docentes de las dos partes, en el marco de la reglamentación en vigor.



- Organizar intercambios regulares de información y documentos científicos entre las dos partes.
- Recibir en el Servicio de Anatomía Patológica (Facultad de Medicina de la Universidad de Limoges, Francia) estudiantes, docentes, técnicos e investigadores del Instituto de Neurología de la Facultad de Medicina (Universidad de la República, Uruguay), con la finalidad de continuar la formación en el dominio de la Neuropatología central y periférica o dominios próximos. Esta formación podrá realizarse en la Facultad de Medicina de Limoges o, de ser necesario, en otra Facultad de Medicina francesa, en función de la orientación dada por el Laboratorio de Neuropatología del Servicio de Anatomía Patológica (Facultad de Medicina de la Universidad de Limoges, Francia) y con el eventual apoyo de los Ministerios de Relaciones Exteriores de ambos países.
- Recibir en el Instituto de Neurología de la Facultad de Medicina (Universidad de la República, Uruguay), a estudiantes, docentes, técnicos e investigadores de la Facultad de Medicina de Limoges, en el marco de actividades de investigación y docencia del Laboratorio de Neuropatología y del Servicio de Anatomía Patológica (Facultad de Medicina de la Universidad de Limoges, Francia), con la finalidad de profundizar la formación en el dominio de la Neuropatología central y periférica o en dominios próximos.
Esta formación podrá realizarse ya sea en el Instituto de Neurología o en otro Servicio de la Facultad de Medicina de la Universidad de la República, Uruguay, en función de la orientación dada por el Instituto de Neurología, y con el eventual apoyo de los Ministerios de Relaciones Exteriores de ambos países.

Artículo 4- En lo que concierne a las actividades de Investigación, el Laboratorio de Neuropatología del Servicio de Anatomía Patológica (Facultad de Medicina de la Universidad de Limoges, Francia) por una parte y el Laboratorio de Neuropatología del Instituto de Neurología de la Facultad de Medicina (Universidad de la República, Uruguay) por otra, acuerdan establecer lazos que permitan:

- El intercambio de material de investigación y de documentos científicos.
- La elaboración de proyectos y la realización de trabajos de investigación, que permitan reforzar y completar la capacitación de recursos humanos y tecnológicos.
- La organización de reuniones científicas en las dos



Universidades según una periodicidad establecida por las dos partes.

- El intercambio y la formación de investigadores del Laboratorio de neuropatología del Servicio de Anatomía Patológica (Facultad de Medicina de la Universidad de Limoges, Francia) por una parte y el Instituto de Neurología (Facultad de Medicina de la Universidad de la República, Uruguay) por otra.

Artículo 5- Las modalidades prácticas de organización de las diferentes actividades pedagógicas, científicas y de investigación, serán definidas de común acuerdo.

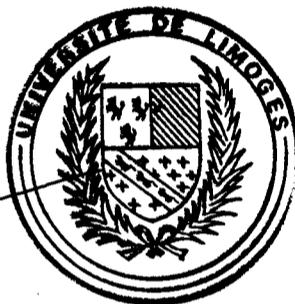
Artículo 6- Las dos partes se consultarán cada vez que ellas lo estimen necesario y se enviarán anualmente un balance de los programas realizados o en curso de realización. Un informe de actividades será elevado cada año a las autoridades de tutela.

Artículo 7- Las presentes disposiciones sólo serán aplicadas en la medida de la existencia de recursos puestos a disposición del programa por las Universidades contractantes, los Ministerios u otros organismos oficiales de los dos países.

Artículo 8- Los contractantes convienen que las cláusulas de este acuerdo tienen una duración efectiva de cinco años a partir de la fecha de firma y que es renovable por tácita reconducción. Las dos partes podrán renovar el acuerdo en términos diferentes luego de la firma de un nuevo protocolo.



Prof. Jean-Paul Lecertua
Vice-Presidente para Relaciones
Internacionales
Universidad de Limoges
En representación del
Presidente de la Universidad
de Limoges



Ing. Rafael Guarga
Rector
Universidad de la República

Prof. Jean-Claude Vandroux
Decano
Facultad de Medicina

Dra. Ana María Ferrari
Decana
Facultad de Medicina

Prof. François Labrousse
Servicio de Anatomía
Patológica. Laboratorio de
Neuropatología.
Facultad de Medicina

Dr. Eduardo Wilson
Instituto de Neurología
Facultad de Medicina

Dr. Matías Pebet
Servicio de Neurología
Facultad de Medicina

Dra. Gisele Acosta
Servicio de Anatomía Patológica
Facultad de Medicina

Prof. François Labrousse
Coordinador en Limoges

Dr. Rafael De Armas
Coordinador en Montevideo

30 ABR. 2004



Avenant au protocole d'accord spécifique entre l'Universidad de la República (Uruguay) et l'Université de Limoges (France)

Premier: Objectif: Vu les accords de coopération scientifique et culturelle entre l'Universidad de la República et l'Université de Limoges, et les accords spécifiques entre la Facultad de Medicina (Universidad de la República) et la Faculté de Médecine de l'Université de Limoges, il est conclu un accord de coopération dans la discipline de Neuropathologie, à établir entre le Laboratorio de Neuropatología del Instituto de Neurología de la Facultad de Medicina (Universidad de la República, Uruguay) d'une part et le Laboratoire de Neuropathologie du Service d'Anatomie Pathologique de la Faculté de Médecine de l'Université de Limoges (France) d'autre part, afin d'approfondir les liens et l'échange de connaissances dans ce domaine du savoir.

Deuxième. Activités. Afin de réaliser les objectifs proposés dans le présent accord, les parties proposent d'exécuter les activités suivantes dans le domaine des pathologies tumorales et non tumorales du système nerveux central et périphérique, dans le cadre d'activités d'enseignement et de recherche.

Article 1-Etablissement de liens préférentiels, scientifiques et pédagogiques, entre le laboratoire de Neuropathologie du Service d'Anatomie Pathologique (Faculté de Médecine de l'Université de Limoges, France) d'une part et le Laboratorio de Neuropatología del Instituto de Neurología de la Facultad de Medicina (Universidad de la República, Uruguay) d'autre part.

Article 2-Le Service d'Anatomie Pathologique (Faculté de Médecine de l'Université de Limoges, France) d'une part et le Laboratorio de Neuropatología del Instituto de Neurología de la Facultad de Medicina (Universidad de la República, Uruguay) d'autre part, s'aideront mutuellement dans les activités pédagogiques et de recherche qu'ils considéreront comme prioritaires.

Article 3- En ce qui concerne les actions pédagogiques l'accord pourra adopter les formes suivantes:

- Établir des missions temporaires d'enseignement des enseignants des deux parties, dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Organiser des échanges réguliers d'informations et de documents scientifiques entre les deux parties.

- Accueil par le Service d'Anatomie Pathologique (Faculté de Médecine de l'Université de Limoges, France) d'étudiants, enseignants, techniciens et chercheurs de l'Instituto de Neurología de la Facultad de Medicina (Universidad de la República, Uruguay) avec la finalité de continuer leur formation dans le domaine de la Neuropathologie centrale et périphérique ou des domaines proches. Cette formation pourra se réaliser à la Faculté de Médecine de Limoges ou, si nécessaire, dans une autre Faculté de Médecine française, en fonction de l'orientation donnée par le Laboratoire de Neuropathologie du Service d'Anatomie Pathologique (Faculté de Médecine de l'Université de Limoges, France) et avec le soutien éventuel les Ministères des Relations Extérieures des deux pays.

- Accueil par l'Instituto de Neurología de la Facultad de Medicina (Universidad de la República, Uruguay), d'étudiants, d'enseignants, de techniciens et de chercheurs de la Faculté de Médecine de Limoges, dans le cadre des activités de recherche et d'enseignement du Laboratoire de Neuropathologie du Service d'Anatomie Pathologique (Faculté de Médecine de l'Université de Limoges, France), avec la finalité d'approfondir leur formation dans le domaine de la Neuropathologie centrale et périphérique ou des domaines proches.
Cette formation pourra se réaliser soit à l'Instituto de Neurología soit dans un autre Département de la Faculté de Médecine de l'Universidad de la República, en fonction de l'orientation donnée par l'Instituto de Neurología, et avec le soutien éventuel des Ministères de Relations Extérieures des deux pays.

Article 4- En ce qui concerne les activités de recherche, le Laboratoire de Neuropathologie du Service d'Anatomie Pathologique (Faculté de Médecine de l'Université de Limoges, France) d'une part et le Laboratorio de Neuropatología del Instituto de Neurología de la Facultad de Medicina (Universidad de la República, Uruguay) d'autre part, s'accordent pour établir des liens qui permettent:

- L'échange de matériel de recherche et de documents scientifiques.

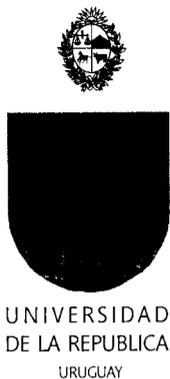
- L'élaboration de projets et la réalisation de travaux de recherche, qui permettent de renforcer et compléter la quantification des personnels et les capacités technologiques.
- L'organisation de réunions scientifiques dans les deux Universités selon une périodicité établie par les deux parties.
- L'échange et la formation de chercheurs du Laboratoire de Neuropathologie de Service d'Anatomie Pathologique (Faculté de Médecine de l'Université de Limoges, France) d'une part et l'Instituto de Neurología (Facultad de Medicina, Universidad de la República, Uruguay) d'autre part.

Article 5- Les modalités pratiques d'organisation des différentes activités pédagogiques, scientifiques et de recherche, seront arrêtées d'un commun accord.

Article 6- Les deux parties se consulteront chaque fois qu'elles l'estimeront nécessaire et elles dresseront chaque année un bilan des programmes réalisés ou en cours de réalisation. Un rapport d'activité sera communiqué chaque année aux autorités de tutelle.

Article 7- Les présentes dispositions ne seront appliquées que dans la mesure des moyens qui pourront être mis à la disposition du programme par les Universités contractantes, les Ministères ou autres organismes officiels de deux pays.

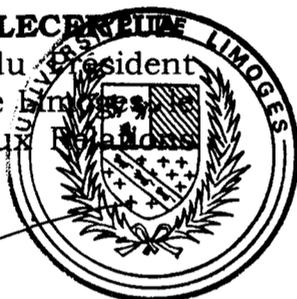
Article 8- Les contractants conviennent que les clauses du présent accord ont une durée effective de cinq ans à partir de la date de signature et qu'il est renouvelable par tacite reconduction. Les deux parties ne pourront pas renouveler l'accord dans les termes différents qu'après signature d'un nouveau protocole.



UNIVERSIDAD
DE LA REPUBLICA
URUGUAY

Prof. Jean-Paul LECHEVUE
Par délégation du Président
de l'Université de Limoges,
Vice-Président aux Relations
Internationales.

Lechevue



Ing. Rafael GUARGA
Rector de la Universidad de
la República, Uruguay.

Rafael Guarga

**Prof. Jean-Claude
VANDROUX**
Le Doyen de la Faculté de
Médecine, Université de
Limoges

Dra. Ana Maria FERRARI
Doyen de la Faculté de
Médecine, Universidad de la
República

Ana Maria Ferrari

Prof. François LABROUSSE
Par le Service d'Anatomie
Pathologique. Laboratoire de
Neuropathologie (Faculté de
Médecine, Université de
Limoges).

Prof. Eduardo WILSON
Instituto de Neurología.
(Faculté de Médecine,
Universidad de la República).

Eduardo Wilson

Prof. Matias PEBET
Service de Neurologie.
(Faculté de Médecine,
Universidad de la República).

Matias Pebet

Prof. Gisèle ACOSTA
Service d'Anatomie
Pathologique. (Faculté de
Médecine, Universidad de la
República).

Gisèle Acosta

Prof. François LABROUSSE
Coordinateur en Limoges

Dr. Rafael De Armas
Coordinateur en Montevideo

ACCORD DE COOPERATION

ENTRE L' UNIVERSITE DE LA REPUBLIQUE DE L'URUGUAY
(UdelaR) – UNIVERSITE DE LIMOGES (Unilim)

VISITE OFICIELLE D' UNE DELEGATION DE L' UNIVERSITE DE
LIMOGES, MONTEVIDEO, 26 AU 30 AVRIL 2004

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Outre l'accord général de coopération (signé le 15 de Mars 1999) et les accords de coopération spécifiques existant, les deux parties sont convenues des conclusions suivantes, concernant des perspectives de développement de la coopération dans différents secteurs, (ci-dessous mentionnés sans ordre de priorité).

1. Dans le secteur des lettres et des Sciences Humaines:

Les deux parties sont d'accord sur le principe d'une coopération en Master de "Lettres et langues". Dans ce cadre, il est envisagé l'inscription en master, au titre de l'année 2004-2005, de Mme. Laura MASELLO qui pourra éventuellement par la suite être inscrite en co-tutelle de thèse en Lettres (Littérature française et francophone- Littérature comparée).

Aussi, l'Université de Limoges, s'appuyant sur son réseau de relations francophones, favorisera les échanges de Mme. Beatriz Vegh avec des Universités de Québec, en particulier l'Université de Sherbrooke, ~~en~~ l'occasion de la prochaine visite qu'elle fera au Canada.

2. Dans le secteur de la céramique: travail en commun sur différents domaines thématiques :

- Revêtement de métaux par du nitrure de titane en couches minces pour des applications électriques dans le domaine biomédical : une thèse de doctorat en co-tutelle pour l'ingénieur Gustavo Sanchez. La co-direction sera assurée par l'Ingénieur Doctor Aldo Bologna (Uruguay) et un directeur de recherche de l'Université de Limoges. Prise d'effet : Octobre 2004.
- Biocéramiques : préparation d'un master deuxième année par Br. Magdalena Iturria. Ce master sera prolongé par une thèse, dirigée conjointement par l'Ingénieur Doctor Aldo Bologna (Uruguay) et un directeur de recherche de l'Université de Limoges. Prise d'effet : Octobre 2005.
- Frittage rapide des céramiques rouges de terres cuites, et influence des conditions de frittage sur la coloration des produits obtenus: préparation

d'un master deuxième année par Br. Virginia Fernández. Ce master sera prolongé par une thèse, dirigée conjointement par l'Ingénieur Doctor Aldo Bologna (Uruguay) et un directeur de recherche de l'Université de Limoges. Prise d'effet : Octobre 2005.

- Les deux parties prennent acte de la volonté de l'Ecole Nationale de Beaux Arts de l' UdelaR et de l' ENSAD (Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs) de Limoges, de coopérer dans le domaine de la formation artistique. Dans le cadre de son action au sein du RUGSO (Réseau des Universités du Grand Sud Ouest - Limoges, Pau, Toulouse et Bordeaux), l'Université de Limoges favorisera un partenariat avec l'une de ces universités afin de monter un master auquel, le cas échéant, elle pourrait participer.
3. Dans le secteur des mathématiques: Les deux parties, identifient comme prioritaire une collaboration en mathématiques appliquées:
- Analyse Numérique et Optimisation.
 - Mathématiques discrètes (théorie des graphes et des codes)
 - Analyse des images et des signaux.

Ces sujets concernent un certain nombre de chercheurs de la Faculté d'Ingénierie ainsi que de la Faculté des Sciences (UdelaR).

Il a été retenu d'une part, d'organiser la venue à la UdelaR de deux spécialistes du LACO dès l'année universitaire 2004-2005 afin de donner une série de mini cours dans les domaines de:

- L'Analyse Convexe et optimisation non-différentiable (Pr. Michel THERA)
- La théorie des inéquations variationnelles et inclusions différentielles (Pr. S.ADLY ou Pr. A.CABOT)

D'autre part, il a été décidé la venue à UNILIM d'un ou de deux chercheurs uruguayens (Alfredo Viola, Institut de Computation INCO de la Faculté d'Ingénierie et/ou un chercheur concerné par l'analyse d'images) pour établir des liens avec l'équipe de théorie des codes.

Le but de ces échanges est d'identifier des sujets de recherches communs et des candidats pour la réalisation de doctorats en co-tutelle dès la rentrée 2005.

4. Environnement: les deux parties décident de soutenir les deux programmes suivants :
- Mise en route d'un Master de "Médiateur de l'environnement et du développement durable": il s'agit d'une formation transversale, appelée à devenir un programme européen (PREMER) qui impliquerait les universités de Limoges, UdelaR et l' université de Cuyo (Mendoza, Argentina)
 - Programme de "Gouvernance environnementale en Amérique du Sud et en Europe"

5. Médecine: les deux parties décident de développer les activités dans chacun des domaines ci-dessous détaillées:
- **Neuropathologie**: Au cours de la présente mission, les deux parties ont signé un avenant d'accord dans le domaine de la Neuropathologie. A l'appui à cet accord, il est décidé de la visite du M. François LABROUSSE afin de lancer des axes de travail et de recherche conjoints. Il est également envisagé la mise en route d'une co-tutelle de thèse de Doctorat pour M. Rafael DE ARMAS qui a déjà accompli une année de formation à Unilim (Faculté de Médecine).
 - **Parasitologie**: La partie française confirme l'invitation par l'Université de Limoges du Dr. Carlos Andrés Puime, pour une période d'un mois, avec un salaire de "Maître de conférence". Cette invitation fait suite à une coopération des deux universités autour de recherches sur les toxoplasmoses.
 - **Psychiatrie**: Les deux parties manifestent leur volonté de développer la coopération dans le domaine de la psychiatrie carcérale. A cet effet il est prévu une mission d'experts de l'Université de Limoges à Montevideo pour la réalisation d'une évaluation des conditions d'assistance psychiatrique en milieu carcéral. L'objectif de cette évaluation est de dégager des recommandations et des activités concrètes en vue de la formation de personnels qui s'appuient sur l'expérience de ce secteur à Limoges.
 - **Statistiques médicales**: Actuellement le Dr. Juan Gil de la Faculté de Médecine de l'UdelaR poursuit auprès de la Faculté de Médecine d'Unilim une 2^e année de formation de spécialité dans le cadre d'un Master 2 en Biostatistique médicale. Il est décidé pour ce médecin une formation de thèse de doctorat en co-tutelle à partir de l'année académique 2004-2005. D'autre part, il est prévu une mission du Pr. Boutros Toni à Montevideo en 2005 pour développer un 4^e cours de Statistique biomédicale.
 - **Informatique Médicale**: Il est prévu la mission à Limoges de l'Ingénieur Julio Carrau du Département de Traitement de l'Information (DPI) de l'Hôpital de Clínicas de Montevideo. L'Objectif de cette mission est de mettre au point un programme informatique pour l'Hôpital de Clínicas; l'Ingénieur Carrau étudiera le système Informatique de gestion administrative et médicale hospitalière du CHU de Limoges.
 - **Banque nationale des organes et tissus**: Actuellement cette institution de Montevideo a un accord de coopération avec le Département de Céramique de la Faculté d'Ingénierie de l'UdelaR autour du développement de céramiques pour l'implantation d'os artificiel, ce qui a abouti à la construction d'une équipe pluridisciplinaire. Dans cette perspective, il est prévu la réalisation d'une thèse de doctorat d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire co-dirigée par Mme. Inés ALVAREZ, Mm. Aldo BOLOGNA (Uruguay) et Mm. Jean Claude LABBE (Limoges). L'équipe uruguayenne, par la voix de la directrice de l'Hôpital de Clínicas, Mme. Graciela UBACH, a manifesté la demande d'un appui en matière de

transplantations hépatiques, pour la formation de personnels (chirurgiens et personnel infirmier).

Bibliothèques des Facultés de Humanités et de Droit: Les deux parties décident d'échanger des publications des deux secteurs mentionnés. Les deux Universités renforceront leurs liens en s'appuyant sur la vocation francophone de l'Université de Limoges et de son environnement territorial (ville de Limoges, Région Limousin) afin d'insérer l'UdelaR dans les actions que développe Unilim au sein de son réseau francophone, en particulier avec les pays de langue française d'Afrique, d'Asie et le Québec.

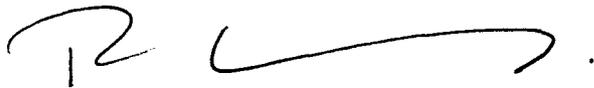
Les deux universités, représentées dans le présent document, décident de développer les actions détaillées ci-dessus, en ayant recours aux programmes existants des Nations Unies, de l'UE et de l'Organisation des Etats Américains.

De tels moyens seront mis en oeuvre en vue du développement et du financement des actions envisagées en sollicitant également la participation d'autres partenaires universitaires des deux régions (Amérique Latine et Europe)

En vertu des dispositions mentionnées ci-dessus, il est procédé au présent relevé de conclusions à l'issue de la mission de l'Université de Limoges à Montevideo, le 30 avril 2004.

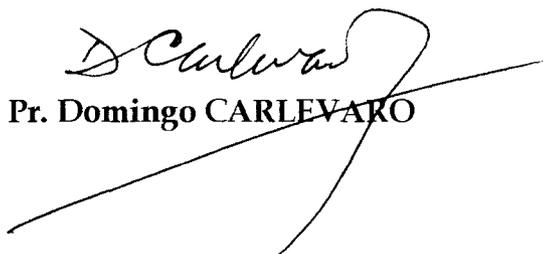
Rector de la Universidad de la
República Oriental del Uruguay.

Pr. Rafael GUARGA



Directeur de Relations et
Cooperation, Universidad de la
República Oriental del Uruguay

Pr. Domingo CARLEVARO



Par délégation du Président de
l'Université de Limoges, le Vice-
Président aux Relations
Internationales.

Pr. Jean-Paul LECERTUA

